



Groupe thématique Finances Locales : Lettre d'information n°11 - Janvier 2021

Le groupe finances locales de la promotion Abbé Pierre salue l'arrivée à l'INET début février d'une nouvelle promotion d'élèves administrateurs. Félicitations à eux !!

Bonne lecture !

A lire : les articles d'EAT sur la budgétisation verte

[La budgétisation verte, outil de transition dans les collectivités ? \(1\)](#) et [\(2/2\)](#)

[Etablir un budget vert: mode d'emploi](#)

SOMMAIRE

- 1) Crise Covid
- 2) Les finances locales en 2021/ Loi de finances 2021
- 3) Politiques sectorielles et investissement local
- 4) Réforme fiscale
- 5) Débats juridiques
- 6) Modes de gestion et exécution comptable
- 7) Rapports divers

1) CRISE COVID

Premiers bilan financiers de 2020 moins alarmistes qu'imaginés

Sur 2020, l'impact financier du coronavirus sur les collectivités locales semble bien moins catastrophique que les estimations alarmistes des associations d'élus. [D'après un bilan provisoire de la situation financière des collectivités locales au 30 décembre 2020 de la Direction générale des finances publiques](#), ces estimations sont mêmes plutôt rassurantes même si les chiffres ne sont pas encore définitivement arrêtés.

- Des recettes de fonctionnement en augmentation de 1,3 % l'année dernière contre +2,8 % en 2019. Cette augmentation s'explique par le dynamisme de la fiscalité locale (+5,4 % en 2020 vs +2,7 % en 2019). La chute des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est finalement limitée à -1,6 % au 30 décembre 2020
- Dans le même temps, les dépenses réelles de fonctionnement de l'ensemble des collectivités sont en très légère hausse (+0,4%) au 30 décembre 2020 (vs +1,9 % au 30 décembre 2019). Une hausse qui provient de la croissance ralentit des frais de personnel (+1% vs +1,6 % en 2019) et surtout des subventions versées (+0,4% vs +4,5 % en 2019). Les achats et charges externes (-2,8 % vs +4 % en 2019) comme les contributions obligatoires (-1,1% vs +1,8 % en 2019) sont même en baisse.
- Pour le RSA, la progression des dépenses dans les départements est d'un peu moins de 2%



- Du côté de l'investissement, les dépenses réelles de l'ensemble des collectivités sont en baisse de -3,4 %.

Toutefois on note de fortes disparités par exemple sur la hausse des dépenses de fonctionnement qui varient de +3,1 % pour les intercos à -3,4% pour les régions en passant par -0,8% pour les communes et +2,3% pour les départements.

<https://www.lagazettedescommunes.com/717432/pertes-financieres-du-covid-19-pas-deffet-ciseaux-pour-les-collectivites-selon-bercy/?abo=1>

Les instructions budgétaires et comptables à l'heure de la COVID-19

Chaque année les instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités locales sont remises à jour pour une application au 1er janvier de l'année considérée.

Parmi elles cette année, on peut noter entre autres:

- L'étalement des charges exceptionnelles liées à la crise COVID-19,
- Les dépenses d'informatique en nuage éligibles au FCTVA depuis le 1er janvier 2021
- Les articles comptables afférents à la suppression de la TH et à sa compensation à compter de 2021

<https://www.lagazettedescommunes.com/719146/les-instructions-budgetaires-et-comptables-a-lheure-de-la-covid-19/?abo=1>

Télétravail : des impacts financiers potentiellement lourds

Les financements, fiscaux comme tarifaires, pourraient se trouver déséquilibrés par le recul de l'immobilier de bureau et la demande de transport.

Si la baisse du versement mobilité a été très marquée ces derniers mois, c'est moins du fait du télétravail que du recours des entreprises à l'activité partielle et au report de charges. A l'avenir, une demande plus faible de transport peut engendrer une baisse de recettes tarifaires (moins d'abonnements). De même la vente d'immeubles de bureaux peut avoir des répercussions sur la taxe foncière puisqu'en région parisienne par exemple, la majorité des produits de cette taxe foncière vient de l'imposition des grandes entreprises.

<https://www.lagazettedescommunes.com/718590/teletravail-des-impacts-financiers-potentiellement-lourds/?abo=1>

2) LES FINANCES LOCALES EN 2021

CONJONCTURE

Note de conjoncture *Moody's public sector Europe* : regard sur les collectivités locales françaises en 2021.

« Notre perspective 2021 pour les collectivités locales françaises est stable compte tenu de leurs fondamentaux solides [...] et du soutien continu du gouvernement central ». L'agence de notation prévoit cependant une baisse de l'investissement. Cette perspective pourrait être revue à la baisse si la récession économique s'avérait plus longue et l'accès à la liquidité externe s'avérait plus complexe et cher.



- Moody's met notamment l'accent sur la résilience attendue de l'épargne brute des collectivités, notamment permise par le poids des recettes garanties par divers mécanismes ainsi que par les mesures prises en LFR. En 2020 et 2021, 60% des RRF seraient garanties par l'État.
- Côté *dépenses*, les collectivités locales ont tenté de maîtriser leur dynamique même si les départements seront plus exposés que les autres niveaux de collectivités : pour rappel, 60% des DRF des départements sont composées de dépenses sociales. L'épargne brute devrait ainsi se maintenir autour de 15% des RRF, après une année 2019 exceptionnelle. L'investissement du bloc local devrait néanmoins diminuer en cette période d'incertitude avec pour conséquence une stabilisation de l'encours de dette (environ 200 Md d'euros) : les taux d'intérêt contribueront à maintenir le coût de la dette à un niveau abordable et la charge de la dette devrait se situer à 1,5-1,7% des RRF.

<https://www.lagazettedescommunes.com/717139/moodys-se-felicite-de-la-resilience-financiere-des-collectivites/?abo=1>

Dépenses sociales des départements : catastrophe en vue.

L'Observatoire national de l'action sociale (ODAS) consacrait en décembre une étude titrée « 2019-2020 : la fin d'une époque » pour les dépenses sociales des départements. Celles-ci avaient augmenté modérément (+1,9%) sur l'année 2019 mais la crise sanitaire a considérablement changé les choses. C'est avant tout le revenu de solidarité active (RSA) qui devrait être le plus affecté en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et des montants moyens versés (revalorisation d'allocataires partiels ayant par exemple perdu leur travail) : le nombre d'allocataires aurait ainsi augmenté de 8% au S1-2020 tandis que la dépense aurait elle augmenté de 10% sur le semestre. Cette augmentation pourrait se poursuivre jusqu'en 2022, l'évolution du RSA suivant celle du chômage avec un décalage de 6 à 12 mois. De quoi conduire certains à proposer la recentralisation de cette AIS, pourtant au cœur des politiques sociales des départements...

<https://odas.net/sites/default/files/documents/odas/2020-12/lettre-finances-odas-2019.pdf>

LOI DE FINANCES POUR 2021

Malgré l'adoption définitive du PLF 2021, la guerre des chiffres continue

Alors que certains fustigent un *désengagement* de l'État, d'autres mettent au contraire en avant le *volontarisme* de celui-ci. Cette différence d'appréciation des mesures du PLF 2021 s'explique par le périmètre des mesures prises en compte ainsi que par leur nature : il y a des compensations, des avances remboursables, des mesures de soutien venant s'ajouter à celles des collectivités, etc.

Ainsi, les PLFR 3 et PLFR 4 ont donné lieu à la mise en place de mécanismes de garantie de « non-baisse » des recettes fiscales et domaniales et d'avances remboursables, pour compenser les pertes fiscales et tarifaires des AOM, avec introduction de *clause de retour à meilleure fortune* pour le remboursement des avances.

<https://www.lagazettedescommunes.com/714234/malgre-ladoption-definitive-du-plf-2021-la-guerre-des-chiffres-continue/?abo=1>

PLF 2021 : les principales mesures concernant les collectivités locales

Le PLF 2021 - la LF 2021, désormais votée - comporte plusieurs mesures relatives aux collectivités locales parmi lesquelles des mesures relatives à la fiscalité.



- Si les dotations de l'État aux collectivités sont *globalement* stables, les collectivités observent une réduction de leurs marges de manœuvre.
- Le plan de relance a abouti à la réduction de 10 milliards d'euros de fiscalité économique locale portant sur des impôts dits de production.
- La CVAE des régions a été entièrement supprimée (7,25 Md d'euros) et se matérialise par une réduction de moitié du taux national appliqué aux entreprises : en compensation, les régions percevront une fraction supplémentaire de TVA.
- La CFE et la TFPB sur les entreprises industrielles sont également réduites de respectivement 1,75 et 1,54 milliards d'euros : en compensation, les collectivités disposent d'un nouveau prélèvement sur recettes (PSR). L'un des enjeux réside dans la nécessité de conserver un *intéressement* des collectivités à l'accueil de nouveaux établissements industriels, qui passe généralement notamment par la fiscalité.
- Par ailleurs, la taxe sur la consommation finale d'électricité (TFCE) voit la définition de son taux centralisée même si l'assiette demeure territorialisée et que les bénéficiaires (bloc local, syndicats, départements) en percevront une quote-part.
- La suppression de la TH suit son cours avec le début de la suppression de la TH sur les résidences principales des 20% les ménages les plus aisés de 2021 à 2023, compensée pour les communes avec le transfert de la part départementale de TFPB.
- Concernant les concours financiers de l'État aux collectivités, ceux-ci augmentent de façon agrégée pour atteindre 50,3 milliards d'euros (+1,2 Md) dont 26,8 milliards d'euros de DGF répartis à 70% pour le bloc local et 30% pour les départements. L'augmentation d'un certain nombre de dotations péréquatrices (DSU, DSR, DPD) a cependant pour résultat la baisse des dotations pour certaines collectivités lorsqu'on regarde au niveau individuel et non de façon agrégée.

<https://www.lagazettedescommunes.com/710381/plf-2021-les-principales-mesures-concernant-les-collectivites-locales/?abo=1>

Rénovation des indicateurs financiers des collectivités : le gouvernement ne se contente pas d'un toilettage

La loi de finances pour 2021 adapte les indicateurs financiers aux réformes de la fiscalité locale. Dans un rapport qu'il a communiqué au Parlement, le gouvernement estime toutefois nécessaire de poursuivre cette année la réflexion sur la rénovation de ces données utiles au calcul des dotations et fonds de péréquation. Il détaille ses pistes de réflexion.

<https://www.banquedesterritoires.fr/renovation-des-indicateurs-financiers-le-gouvernement-ne-se-contente-pas-dun-toilettage>

Le Conseil constitutionnel valide la baisse des impôts de production

Examinant le PLF pour 2021, le Conseil constitutionnel a validé la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production dont il convient de rappeler le détail. Les régions bénéficient d'une compensation de la perte de leur part de CVAE par l'ajout d'une fraction de TVA supplémentaire, calculée sur le niveau payé par les entreprises en 2019. Le bloc local bénéficie quant à lui d'un nouveau PSR en contrepartie de la baisse de la CFE et de la TFPB des entreprises industrielles.

<https://www.lagazettedescommunes.com/715349/le-conseil-constitutionnel-valide-la-baisse-des-impots-de-production/?abo=1>



3) POLITIQUES SECTORIELLES ET INVESTISSEMENT LOCAL

EAU, DÉCHETS, TRANSPORTS

Tarification incitative des déchets : les collectivités font leurs comptes

L'agglomération de Versailles Grand Parc a annoncé en septembre le lancement d'une expérimentation de tarification « éco-responsable » sur huit communes. Le principe est que la part variable de la taxe ou de la redevance sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM-incitative ou REOMi) soit calculée en fonction de la quantité de déchets des ménages. Avec la forte augmentation 1er janvier 2021 puis une croissance continue jusqu'en 2025 de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), la tarification incitative pourrait trouver de nouveaux attraits auprès des gestionnaires locaux.

<https://www.lagazettedescommunes.com/715229/tarification-incitative-des-dechets-les-collectivites-font-leurs-comptes/?abo=1>

Comment les aides des agences de l'eau irriguent les territoires

C'est une première, mais visiblement ce ne sera pas la dernière. L'Assemblée des communautés de France (ADCF) vient de sortir une étude comparative des subventions attribuées par les agences de l'eau. Au global il semble que l'assainissement (245M €) se classe désormais au coude à coude avec la gestion des milieux aquatiques (237 M€) et la lutte contre la pollution agricole (230 M€).

<https://www.lagazettedescommunes.com/717097/comment-les-aides-des-agences-de-leau-irriguent-les-territoires/?abo=1>

Financement des transports publics : régions et intercos interpellent le gouvernement

Dans deux courriers envoyés au Premier ministre, l'AdCF et Régions de France s'inquiètent des pertes conséquentes fiscales et d'exploitation de leurs réseaux de transports publics. Et réclament des mesures complémentaires, sous peine de revoir à la baisse leurs investissements pour leurs services de transports.

<https://www.lagazettedescommunes.com/717925/financement-des-transports-publics-regions-et-intercos-interpellent-le-gouvernement/?abo=1>

INVESTISSEMENT LOCAL

Le climat d'incertitude va-t-il plomber l'investissement ?

L'incertitude pesant sur l'économie et les finances locales et la baisse probable de la capacité d'autofinancement des collectivités devraient conduire les collectivités à reporter ou revoir leur programmation pluriannuelle d'investissement (PPI). L'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité locale le 1er janvier 2021, avec le transfert de la TFPB départementale aux communes, s'ajoute à ce climat d'incertitude. « *Les élus savent que les compensations à l'euro près, proposées par l'État à chaque exonération, ne sont jamais pérennes* ». Plus que la crise sanitaire, c'est sans doute ce climat d'incertitude qui pèse sur les collectivités locales.

<https://www.lagazettedescommunes.com/716490/le-climat-dincertitude-va-t-il-plomber-linvestissement%E2%80%89/>



Virus ou recentralisation fiscale : qui pénalisera vraiment l'investissement ?

Les administrations publiques locales réalisent entre 55% et 70% de l'investissement public - en fonction de la nomenclature utilisée. Sur les deux exercices précédents, la baisse de quasiment 20 Md d'euros des dotations de l'État aux collectivités locales depuis 2008 a eu des conséquences uniques dans l'histoire de l'investissement local avec une contraction de 18% de l'investissement local sur la période 2014-2017. Celui-ci a ensuite connu une reprise sans que ce soit un véritable *rebond*, notamment grâce à une plus grande prévisibilité sur les finances locales, une très bonne dynamique fiscale ainsi qu'un ralentissement des dépenses de fonctionnement. Les conditions d'emprunt sont aujourd'hui exceptionnelles - selon les termes de Véronique Janod, économiste chez Natixis - mais les différents acteurs et analystes du monde local ne sont pas d'accord ce que sera l'investissement dans les prochaines années. Pour La Banque postale, la crise devrait se traduire par une contraction de 18% de l'épargne brute des collectivités locales en 2020, soit un retour au niveau de 2014 : l'investissement connaîtrait par conséquent une baisse de 5,8% après une hausse de 13% en 2019. Pour Olivier Dussopt, ministre délégué aux Comptes publics, les remontées d'information ne montreraient pas un tel *effet ciseau* sur la section de fonctionnement. Ce sont les votes des programmations pluriannuelles d'investissement (PPI) des collectivités dans les prochains mois qui permettront sans doute d'y voir plus clair même si les déterminants de l'investissement sont nombreux et variables d'un territoire à l'autre. Les mesures prises ces dernières années esquissant une recentralisation fiscale toujours plus importante, couplée à une politique d'affectation des subventions, conduisent inévitablement à limiter les marges de manoeuvre des collectivités et à peser sur leur niveau d'investissement, plus que chocs conjoncturels...

<https://www.lagazettedescommunes.com/712668/virus-ou-recentralisation-fiscale-qui-penaliserait-vraiment-linvestissement/>

L'attribution de la DSIL, un privilège du prince-préfet ?

Les crédits de soutien à l'investissement inscrits dans les contrats de relance de transition écologique qui ont vocation à absorber les contrats existants destinés aux petites villes rajoutent de l'opacité au mécanisme de répartition des préfectures. L'APVF veut redonner de la transparence à un processus soupçonné d'être discrétionnaire.

Selon l'APVF le milliard d'euros supplémentaire de Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) voté en PLFR 3 en juillet 2020 – et inclus dans le plan de relance bénéficierait davantage aux grandes collectivités, par choix et par la capacité d'ingénierie de celles-ci.

<https://www.lagazettedescommunes.com/719571/lattribution-de-la-dsil-un-privilege-du-prince-prefet/>

4) RÉFORME FISCALE

Réforme fiscale : que faire quand les ressources diminuent ?

La réforme de la taxe d'habitation (TH) soulève des enjeux de compensations : si le produit de la TFPB ne couvre pas toute la TH perdue (commune sous-compensée), l'État compense le manque à gagner ; s'il excède la TH disparue, il retient une partie des recettes (communes sur-compensées). L'année de référence est celle de 2017 de sorte que les communes qui auraient augmenté leurs taux en 2018 ou 2019 y perdront en 2021... Les communes sous-compensées y perdront également puisque la croissance de leurs bases se fera sur la part de TFPB transférée mais non sur la partie compensée par l'État. Autre problème : quand la TFPB héritée est moins dynamique en volume des



bases que la TH initiale. Pour les intercommunalités, la part de TH est remplacée par une fraction de TVA nationale non territorialisée, « moins dynamique sur le long terme que la TH, d'où des pertes évaluées à 4 millions d'euros d'ici 2026 pour Nantes Métropole ».

Les collectivités vont devoir intégrer ces paramètres dans leur programmation financière. Les leviers sont peu nombreux : augmenter les impôts devient compliqué puisqu'ils pèsent essentiellement sur les propriétaires au niveau local et il ne faudrait pas perdre en attractivité résidentielle ; optimiser les bases fiscales et travailler sur les politiques d'exonération et d'abattement est également possible ; augmenter la tarification est par ailleurs difficile compte tenu des conditions conjoncturellement défavorables pour les citoyens frappés par la crise. Demeurent enfin des marges en dépenses de fonctionnement qui ne sont pas illimitées... C'est l'investissement qui risque d'être la variable d'ajustement.

<https://www.lagazettedescommunes.com/715269/reforme-fiscale-que-faire-quand-les-ressources-diminent/>

5) DÉBATS JURIDIQUES

Contractualisation financière : le juge administratif donne raison à la Gironde

Le département de la Gironde, qui avait refusé de signer le contrat financier avec l'État et avait reçu deux pénalités financières pour non-respect des arrêtés préfectoraux fixant le taux à 1,2%. Le département a obtenu de la part du juge administratif l'annulation des deux arrêtés (2018 et 2019) ainsi que l'annulation des pénalités pour l'exercice 2018. L'un des arguments, retenu par le juge administratif, était que le taux appliqué n'était pas le bon, au regard des critères de variation édictés - en l'occurrence celui de l'évolution annuelle de la population.

<https://www.lagazettedescommunes.com/716153/contractualisation-financiere-le-juge-administratif-donne-raison-a-la-gironde/>

Financement du RSA : 17 nouveaux départements attaquent l'Etat

Après le succès de trois départements en juin 2020 devant le TA de Paris, 17 nouveaux territoires demandent à la justice d'imposer à l'Etat de compenser le financement du revenu de solidarité active, en application du principe de compensation. Seulement, l'Etat a déposé un recours auprès du Conseil d'Etat.

Pour l'Etat, la compensation a été actée par les accords de Matignon, dès 2013. Ceux-ci ont permis aux territoires d'augmenter le taux des DMTO de 3,8 à 4,5 % et d'obtenir le transfert d'une large part des frais de gestion du foncier bâti.

<https://www.lagazettedescommunes.com/719118/financement-du-rsa-17-nouveaux-departements-attaquent-letat/?abo=1>

6) MODES DE GESTION ET EXÉCUTION COMPTABLE

MODES DE GESTION

La renégociation des partenariats public-privé : un gisement d'économies à ne pas négliger

Alors que nombre de collectivités gèrent activement leurs emprunts bancaires, une autre forme d'endettement est trop souvent laissée de côté : celle souscrite à l'égard des entreprises titulaires de

Marchés (ex-contrats) de partenariat public-privé. Plusieurs exemples récents montrent pourtant que, par-delà leur complexité, ces contrats peuvent offrir d'intéressantes marges d'optimisation qui justifient d'envisager leur renégociation et même parfois leur résiliation anticipée. Les pistes à explorer pour ce faire et les chausse-trappes à éviter sont examinées dans la présente fiche.

<https://www.lagazettedescommunes.com/719055/la-renegociation-des-partenariats-public-privé-un-gisement-deconomies-a-ne-pas-negliger/?abo=1>

EXÉCUTION COMPTABLE

En route vers la qualité comptable !

La fiabilité et la qualité comptables font partie des enjeux auxquels sont confrontées les administrations publiques locales. Plusieurs chantiers ont été lancés ces dernières années sous forme d'expérimentation : le compte financier unique (CFU) et la certification des comptes en font partie. « 2024 marquera une nouvelle échéance pour la gestion budgétaire et comptable des collectivités territoriales avec la généralisation de l'instruction M57, un référentiel comptable applicable à toutes les catégories de collectivités locales. » Cet horizon est conditionné par les résultats des différentes expérimentations et devrait soulever des enjeux de transposition des normes pour les collectivités et d'adaptation des systèmes d'information. L'information comptable et financière se trouverait ainsi enrichie avec la réalisation, en plus du bilan et compte de résultat, d'annexes complétant la lecture des précédents documents et expliquant les faits marquants de l'exercice - pour les collectivités certifiant leurs comptes.

<https://www.lagazettedescommunes.com/716841/en-route-vers-la-qualite-comptable/>

L'automatisation de la gestion du fond de compensation de la TVA : le chantier est lancé.

Il s'agit de l'une des mesures phares de la LF nouvellement adoptée et celle-ci n'est pas sans conséquence pour les collectivités. Certaines dépenses éligibles seront enlevées tandis que d'autres dépenses seront intégrées en contrepartie. La réforme devrait être mise en oeuvre sur trois ans. « L'automatisation mettra par ailleurs fin au non-recours de certaines lignes comptables par certaines petites collectivités » explique Arnaud Menguy, sous-directeur des finances locales et de l'action économique à la Gazette des communes. Le versement du FCTVA automatisé s'effectuera trimestriellement pour les communautés d'agglomération, les communautés de communes, les établissements publics territoriaux, les communes nouvelles, les métropoles et les communautés urbaines qui se substituent à des communautés d'agglomération, annuellement pour les autres.

<https://www.lagazettedescommunes.com/715598/lautomatisation-de-la-gestion-du-fctva-le-chantier-est-lance/?abo=1>

Les opérations de fin d'exercice : enjeux pour renforcer la fiabilité des comptes

Les opérations de clôture d'exercice constituent un élément essentiel pour la fiabilité des comptes des collectivités. Du fait du principe d'annualité des budgets locaux, elles impliquent le suivi d'éléments financiers afférents à la collectivité chaque fin d'année au service de la qualité d'exécution comptable et budgétaire ainsi que de la fiabilité des annexes au compte administratif. Une bonne organisation au sein de la collectivité permet de tenir à jour les immobilisations ou les provisions et d'attribuer au bon exercice budgétaire les charges et produits (restes à réaliser, rattachements,...).



<https://www.lagazettedescommunes.com/717624/les-operations-de-fin-dexercice-enjeux-pour-renforcer-la-fiabilite-des-comptes/?abo=1>

Le contrôle allégé en partenariat : un levier au service de la rationalisation et de la qualité de la chaîne comptable

Le contrôle allégé en partenariat (CAP) repose sur une convention conclue entre la collectivité et le comptable public permettant de dispenser certaines opérations de contrôles a priori de la part du comptable public et de la fourniture de pièces justificatives, en contrepartie de la garantie d'un bon niveau de contrôle en interne et d'une bonne qualité comptable. Ce dispositif peut s'avérer utile pour la collectivité comme levier pour mettre en place un contrôle interne, fluidifier la chaîne comptable et in fine réduire les délais globaux de paiement.

<https://www.lagazettedescommunes.com/717620/le-controle-allege-en-partenariat-un-levier-au-service-de-la-rationalisation-et-de-la-qualite-de-la-chaine-comptable/?abo=1>

7) RAPPORTS DIVERS

Métropoles : tout ça pour ça ?

Économies d'échelle, gouvernance plus efficace, attractivité et compétitivité plus grandes... la création des métropoles (aujourd'hui au nombre de 22) devait produire de nombreux effets bénéfiques. Mais les résultats tardent à venir, selon "un premier bilan" de la Cour des comptes.

<https://www.banquedesterritoires.fr/metropoles-tout-ca-pour-ca>

Le débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) illustré - Janvier 2021 (labanquepostale.com)

Pour accompagner les collectivités locales dans une étape essentielle de leur cycle budgétaire, La Banque Postale publie une analyse de la loi de finances 2021 et de la loi de finances rectificative n°4 et une sélection d'informations et de graphiques utiles à la préparation de leur débat d'orientation budgétaire (D.O.B.).

<https://www.labanquepostale.com/legroupe/actualites-publications/etudes/etudes-finances-locales/dob-instantane-janvier-2021.html>